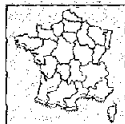


Vendredi 15 février 2008

## Les Landes gagnent la bataille de l'eau

**L**E CONSEIL général des Landes vient de remporter une nouvelle manche dans la « bataille de l'eau » qui l'oppose depuis plus de douze ans à la



Fédération professionnelle des entreprises de l'eau\*. Le Conseil d'Etat lui a en effet donné raison au terme d'une longue procédure juridique. Le feuilleton a débuté en 1995 avec une étude réalisée pour le département. Celle-ci révélait que le prix de l'eau était plus élevé de 70 % lorsqu'elle était distribuée par une société privée ! « L'eau ne doit pas être considérée comme un bien marchand pour la raison évidente que personne ne peut s'en passer ! Est-il vraiment raisonnable d'en confier la gestion à des entreprises dont la motivation première est la marge bénéficiaire ? » s'insurge Henri Emmanuelli.

### « Il fallait y penser ! »

Pour agir sur ce problème, le conseil général qu'il préside décide alors de moduler les subventions aux communes pour les travaux d'adduction d'eau et d'assainissement suivant leur mode de gestion du service. Depuis, le bras de fer est permanent. Le Conseil d'Etat avait ainsi déjà rendu en 2003 un arrêt reconnaissant au conseil général le droit de moduler ses aides. Mais un sénateur UMP, M. Jarlier, avait

déposé en 2005 un amendement à la loi sur l'eau pour interdire à un conseil général de bonifier ses aides au service public de l'eau.

« Il fallait y penser ! Quand une décision du Conseil d'Etat ne convient pas, il suffit de légiférer pour la contourner », tonne Emmanuelli.

Mais ses services ont eux-mêmes trouvé une parade. Plutôt que de « moduler » les subventions, celles-ci ont été attribuées « à condition » que le service soit géré en régie directe, et donc à moindre coût pour les consommateurs. Cette nouvelle méthode a de nouveau été attaquée par la FP2E\*, qui vient donc d'être déboutée une nouvelle fois par le Conseil d'Etat. « On peut s'interroger sur cette pratique qui consiste à mobiliser le service public de la justice pour contrer une décision d'élus destinée à favoriser un service public de l'eau », souligne l'élu landais. La renégociation des contrats de distribution de l'eau a permis à Paris, à Lyon et à la communauté urbaine de Bordeaux de récupérer respectivement 163,94 et 233 millions d'euros, avec des investissements complémentaires et des baisses de prix pour les usagers.

**P.S.**

\* FP2E : Veolia, Saur, Suez Lyonnaise.